

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 3 février 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA10-08-5-1** modifiant le règlement numéro RCA10-08-5 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'ajouter le règlement numéro RCA23-08-2 sur les plans d'aménagement d'ensemble à la liste des règlements auxquels un projet autorisé par PPCMOI peut déroger.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 5 février 2026.

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement